



Département
des Landes

Arrêté publié sur le site de la Collectivité
le 26 Septembre 2023

Envoyé en préfecture le 26/09/2023

Reçu en préfecture le 26/09/2023

Publié le

ID : 040-224000018-20230926-SA_SPE_21_28_13-AI



Les Landes, le Département

MANDAT SPECIAL

ACCORDE A MME DOMINIQUE DEGOS

Xavier Fortinon

Président du Conseil départemental

SA-MANDATSPE-21-28-13

VICE-PRÉSIDENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Le Président du Conseil départemental des Landes,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L. 3123-19 et L. 3211-2 alinéa 19 ;

VU la délibération n° M1 du 1^{er} avril 2022 portant notamment élargissement des délégations données au Président du Conseil départemental des Landes ;

VU la délibération n° 1 en date du 1^{er} juillet 2021 portant élection de Monsieur Xavier FORTINON à la présidence du Conseil départemental des Landes ;

VU l'arrêté n° SA 21-12 du 13 juillet 2021 portant délégation à Mme Dominique DEGOS pour suivre des dossiers du Conseil départemental entrant dans les secteurs des Actions en faveur de l'Agriculture et de la Forêt,

DECIDE :

ARTICLE 1^{er} :

- d'attribuer un mandat spécial à **Mme Dominique DEGOS**, Vice-Présidente du Conseil départemental, pour participer au **Bureau de l'association AGRILocal qui se tiendra le 5 octobre 2023 à Cournon d'Auvergne**.

- de prendre en charge, conformément à l'article R. 3123-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, et au Décret du 3 juillet 2006 modifié (article 7-1), les frais réels résultant de l'exécution de ce mandat spécial, notamment en matière de transport, d'hébergement et de restauration et de frais d'inscription, sur présentation des justificatifs afférents.

- de prélever les dépenses correspondantes sur le Chapitre 65 Article 6532 (Fonction 021) du Budget départemental.

ARTICLE 2 : La présente décision sera publiée sur le site Internet du Conseil départemental des Landes ou par affichage à l'accueil de l'Hôtel du Département des Landes. Monsieur le Directeur Général des Services et Madame la Payeuse Départementale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Mont-de-Marsan, le

26 SEP. 2023

Xavier FORTINON
Président du Conseil départemental